DOSSIER D’INVENTION

**Objectifs du formulaire** : Si vos résultats peuvent être qualifiés d’invention, vous avez l’obligation légale d’en informer votre employeur en remplissant une « déclaration d’Invention ». Cette déclaration d’Invention peut être confiée à la SATT NORD conformément à sa mission d’organisme valorisateur, laquelle la communiquera à votre employeur.

Le Dossier d’Invention présent (DI#1) constitue la première partie de la Déclaration d’Invention.

Après analyse de l’invention et identification des éléments constitutifs d’un potentiel titre de propriété intellectuelle, une deuxième partie aura vocation à la Désignation des Inventeurs (DI#2) et à la définition de leurs parts inventives.

Ces deux parties (Dossier d’Invention + Désignation des inventeurs) rassemblées constituent la **Déclaration d’Invention.**

Ce dossier d’invention a en outre pour vocation à aider la SATT NORD à :

* Valider la qualification d’invention pour les résultats que vous avez obtenus
* Evaluer la brevetabilité de l’invention
* Aider à orienter la pertinence et la stratégie de protection de ladite invention

Le présent Dossier d’Invention comporte deux parties

* Partie « Descriptif scientifique » qui permet de détailler les aspects scientifiques et techniques de l’invention ainsi que les éléments liés à la valorisation de l’invention
* Partie « Contexte » qui permet de décrire les éléments de contexte, notamment contractuels, entourant la genèse de l’invention et éclairant la SATT NORD sur les ayant-droit potentiels.

**CADRE RESERVE A LA SATT NORD**

Date de réception du Dossier d’Invention :

Numéro du Dossier d’Invention  : (DI#1-N°de projet) :

INFORMATIONS GENERALES

Titre de l’invention

THEMATIQUE SCIENTIFIQUe

BIOLOGIE/ SANTE  CHIMIE /MATERIAUX

ENERGIE/ENVIRONNEMENT  SHS  SPI/TIC  AUTRES

PORTEUR DE PROJET

**NOM Prénom** :

Téléphone :

E-mail :

Laboratoire (UMR / EA) :

Tutelles :

Etablissement hébergeur :

ATTESTATION DU DIRECTEUR DE LABORATOIRE

**Signature du directeur de laboratoire**

NOM, Prénom :

Date :

Signature

PARTIE I : DESCRIPTIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

DESCRIPTIF SCIENTIFIQUE

# Descriptif scientifique détaillé (Objet de l’invention, de quelle manière fonctionne-t-elle ? comment envisagez-vous de la mettre en œuvre ?)

# Descriptif du problème technique de l’invention (quel problème technique l’invention permet-elle de résoudre?)

# Quel est le principal domaine d’application envisagé (précisez si d’autres applications sont possibles)

# Arguments en faveur de l’invention (en quoi votre invention diffère des technologies existantes ? quel est le problème résolu et avec quels avantages par rapports à l’existant ? comment les besoins industriels étaient satisfaits et en quoi votre invention apporte un avantage….)

## Connaissez-vous des produits ou procédés concurrents?

Oui  Non

* Si oui, lesquels*:*

## Avez-vous effectué une recherche dans la littérature existante (bases de données brevet / publications)?

Oui  Non

* Si oui, indiquez les mots clefs utilisés et les numéros des brevets identifiés et ou les références des publications identifiées :

*Remarque : la base de données Espacenet est accessible gratuitement* [*http://ep.espacenet.com/?locale=fr\_EP*](http://ep.espacenet.com/?locale=fr_EP)

ETAT D’AVANCEMENT

Quel est l'état de validation de votre invention ?

## L'appareil, le produit ou le procédé a-t-il déjà été testé?

☐ Oui ☐ Non

## Existe-t-il une maquette, un échantillon, un prototype ?

Oui  Non

Quelles sont les prochaines étapes envisagées pour développer l'invention?

Faire un prototype

Autre développement, précisez :

LIMITES OU DEFAUTS DE LA SOLUTION RETENUE / PROBLEMES RESTANT A RESOUDRE

L'invention présente-t-elle des inconvénients ou des limites ?

Ces inconvénients ou limites peuvent-ils être surmontés ? Si oui, selon vous, de quelle manière?

Comment évaluez-vous le passage à l'échelle industrielle? (Facile/difficile, et quelles seraient les difficultés qui pourraient être rencontrées)

PARTIE II : CONTEXTE

CONTEXTE CONTRACTUEL D’OBTENTION DE L’INVENTION

# **Quelle est l’origine de financement des travaux de recherche** ?

***Merci de veiller à bien compléter cette partie car elle a un impact sur l'identification des copropriétaires de la technologie***

Fonds propres de l’Unité de recherche

Fonds publics : Européens, ANR, Région, Carnot, PIA (tel que IRT, ITE, IHU, Labex,…)

* Précisez :

Fonds privés

# L’invention a-t-elle été obtenue dans le cadre d’un partenariat (projet européen, subventions, collaboration de recherche, accord de transfert de matériel…) ?

Oui  Non

* Si oui, avec quel type de partenaires :

Laboratoires publics / précisez :

Centres techniques / précisez :

Entreprises / précisez :

Autres / précisez :

# Un contrat a-t-il été signé ?

Oui  Non

* Si oui, merci de fournir une copie.

# Existe-il un élément (biologique, matériel, base de données ou autre) vous ayant été fourni par une autre institution ou entreprise et ayant fait l’objet d’un accord signé de transfert de matériel (MTA) ?

Oui  Non

* Si oui, merci de préciser la date de réception et la nature de l’élément :
* Précisez les coordonnées du fournisseur :

***Merci de fournir une copie de l’accord de transfert (MTA) s’il existe.***

VALORISATION

# Connaissez-vous des entreprises intéressées par votre invention ?

Oui  Non

* Si oui, précisez :

# Avez-vous déjà contacté certaines de ces entreprises ?

Oui  Non

* Si oui, lesquelles :

# Envisagez-vous la création d'une entreprise pour valoriser les résultats?

Oui  Non

# Si oui, vous-même et/ou des personnes de l'équipe envisagent-elles de participer à sa création?

Oui  Non

# Si oui, sous quelle forme (articles L531-1 et suivants du code de la Recherche) ?

Création par l’agent d’une entreprise qui valorise ses travaux de recherche

Concours scientifique et participation au capital social

Participation au conseil d’administration ou au conseil de surveillance

GESTION DE LA CONFIDENTIALITE

# Est-ce que des accords de confidentialité ont été signés ou vont l’être prochainement avec des partenaires ?

Oui  Non

* Si oui, merci de préciser le partenaire concerné avec ses coordonnées et la date de signature :

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS DE L’INVENTION

Communications FAITES PAR L’EQUIPE

# Avez-vous déjà participé au dépôt d'une demande de brevet (ou autre type de protection) dans le domaine de l'invention ou dans un domaine proche ?

Oui  Non

* Si oui, merci d’indiquer les numéros des demandes de brevet :

# Dans le passé, avez-vous déjà publié et/ou communiqué sur tout ou partie de l'invention?

Oui  Non

* Si oui, merci de joindre le document ou sa référence (et indiquer la date de communication) :

# Avez-vous l'intention de publier ou de communiquer sur l'invention ?

Oui  Non

* Si oui, merci de préciser la date ?

**ATTENTION** : Les communications non encadrées par la confidentialité, orales ou écrites au sujet de l’invention ou de son principe, avant le dépôt de la demande de brevet mettent en danger le caractère nouveau de votre invention et, par conséquent, la possibilité de déposer le brevet. L’invention ne doit donc pas faire l’objet de communication avant d’être protégées.

En tout été de cause, la SATT Nord vous accompagnera dans vos démarches de publications une fois l’invention protégée.

COMMUNICATIONS par d’autres équipes de recherche

# Avez-vous connaissance de publications d’autres équipes en rapport avec l’invention : articles, brevets, abstract… ?

Oui  Non

* Si oui, merci de joindre la divulgation ou sa référence

TRACABILITE DE L’INVENTION

# **Tenez-vous à jour un cahier de laboratoire ?**

Oui  Non

* Si oui, merci de préciser la référence :

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES

DEFINITIONS

* **Déposant**: Personne morale propriétaire ou copropriétaire d’une invention
* **Inventeur** : Personne ayant participé à la mise au point d’une invention et pouvant revendiquer une part d’inventivité
* **Données** : Toute donnée personnelle collectée attachée à la personne concernée

OBJET DU TRAITEMENT

Dans le cadre de son activité de gestion de titres de propriété intellectuelle, la SATT NORD reçoit les déclarations d’invention remplies par les inventeurs de la technologie décrite.

La collecte des Données a pour finalité la gestion des procédures de dépôt, de délivrance, d’exploitation et de défense des titres, ainsi qu’à la rémunération supplémentaire des inventeurs.

Les Données collectées sont nécessaires en raison des obligations légales imposées par les Offices de propriété intellectuelle à défaut d’une demande de brevet.

De plus, ces données sont nécessaires en raison des obligations légales qui pèsent sur les employeurs des inventeurs à des fins de rémunération supplémentaires.

Le recueil de ces Données repose sur les fondements prévus au paragraphe 1 b, c et f de l’article 6 du RGPD N°2016/679 du 27 Avril 2016.

Au vu de ce qui précède, nous attirons votre attention sur le fait que le retrait du consentement de la personne concernée par la collecte des Données prévu à l’article 7 du RGPD n’est pas applicable.

DONNEES COLLECTEES ET ENREGISTREES SUR LES INVENTEURS AINSI QUE LES DIRECTEURS/DIRECTRICES DE LABORATOIRE

**Identité** : Nom, Nom de jeune fille, Prénom, Date de naissance, Nationalité et adresse personnelle.

**Lieu d’exercice, employeurs (au moment de l’invention et actuel si différent), statut, adresse professionnelle.**

DESTINATAIRES DES DONNEES

* Personnels de la SATT NORD ayant l’accès sur le commun et/ou sur l’ERP de la SATT NORD
* Les sous-traitants tels que les cabinets de propriété intellectuelle en charge des procédures de dépôt des demandes et les agents étrangers en charge des procédures d’entrée en phase nationale.
* L’ensemble des employeurs des Inventeurs.
* Les Offices régionaux, nationaux et internationaux.

TRANSFERT DES DONNEES A L’ETRANGER

Dans le cadre de la finalité de la collecte des Données, à savoir les procédures de dépôt et d’entrée en phase nationale, les Données feront l’objet d’un transfert vers l’ensemble des offices nationaux d’enregistrement des titres. Ce transfert rentre dans le champ de l’exception de l’article 49-1 du RGPD.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les Données collectées sont conservées pendant la durée de validité du dernier des brevets.

DROIT DES PERSONNES

Vous pouvez accéder aux Données vous concernant. Vous disposez également d’un droit de rectification et d’un droit à la limitation du traitement de vos Données (cnil.fr pour plus d‘information sur vos droits).

Pour rappel, nous attirons votre attention sur le fait que l’article 7 du RGPD portant sur le consentement de la personne concernée par la collecte des Données n’est pas applicable en l’espèce.

EXERCICE DE VOS DROITS

Pour exercer vos droits précités ou pour toute question sur le traitement de vos Données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des Données (DPO).

* Contacter notre DPO par voie électronique : [dpo@sattnord.fr](mailto:dpo@sattnord.fr)
* Contacter notre DPO par courrier postal :

Le délégué à la protection des données

SATT NORD, Immeuble Central Gare

25, Avenue Charles Saint-venant

59 800 LILLE

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatiques et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des Données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

# ANNEXE : CHARTE DE NON-DIVULGATION

Dans le cadre de l’instruction du dossier d’invention que vous avez soumis, la SATT NORD va établir une stratégie de protection permettant de valoriser au mieux votre invention. La protection de la propriété intellectuelle est basée avant tout sur la gestion de la confidentialité et une communication très encadrée.

Dès que vous vous engagez dans une démarche de valorisation avec la SATT NORD et qu’une protection de vos résultats de recherche est envisagée, il n’est plus possible de communiquer librement sur votre invention, qu’il s’agisse d’une protection par brevet ou d’une protection par le secret (pour du savoir-faire et/ou des logiciels notamment).

La présente charte vous rappelle vos engagements vis-à-vis de la SATT NORD concernant les communications autour de votre invention dès le dépôt d’un dossier d’invention.

Pour rappel, les communications sont encadrées par la SATT NORD :

* **Pour un dépôt de brevet** :
  + **Aucune communication avant le dépôt** de la demande de brevet
  + Puis **communication sous réserve d’accord du service PI de la SATT NORD** **jusqu’à la publication du brevet**
  + **Aucune restriction de publication après la publication de la demande de brevet sur les informations écrites dans la demande de brevet.**
* **Pour un savoir-faire,** les **communications sont strictement encadrées et TRES limitées** pendant toute la durée du projet et **toute la durée de vie de la licence** si le projet est transféré. Vous êtes invités à vous rapprocher de la SATT, pour tout projet de publication autour du projet.

La SATT s’engage à faire preuve de diligence dans le traitement de vos demandes de publication et de donner une réponse le plus rapidement possible.

Par la signature de cette charte de non divulgation, moi, porteur principal du projet faisant l’objet de ce dossier d’invention m’engage à :

1. Ne pas communiquer sur tout ou partie de mon invention, à l’écrit ou à l’oral sans en avoir discuté en amont avec la SATT NORD et avoir eu l’accord de la SATT NORD.
2. Informer les autres participants à l’invention de cette charte et de l’importance de faire attention aux communications.
3. Informer et consulter la SATT NORD préalablement à tout projet de communication autour de l’invention.

J’ai bien compris que tout manquement à ces règles pourra entrainer l’abandon des investissements humains et financiers de la SATT NORD pour valoriser mes résultats.

|  |  |
| --- | --- |
| NOM, Prénom\* | Signature et date |
|  |  |

\* : si plusieurs porteurs de projet sont identifiés, chacun des porteurs signent cette charte de non divulgation.